



Course de Push-car des Remparts 2019

LE REGLEMENT



1/ Qu'est-ce qu'un push-car ?

C'est un petit véhicule roulant, généralement en bois et **sans moteur**.

Sa propulsion est effectuée par 2 pousseurs.

Il est **démuni de système de freinage** et possède au minimum 3 roues.

Le freinage est pris en charge par les pousseurs uniquement.

Les épreuves de push-car s'effectuent sur terrain plat.

La **fabrication** du push-car doit être **artisanale** en privilégiant le matériel de récupération.



2/ Construction du push-car

Aucune dimension n'est imposée.

La direction est gérée uniquement par le pilote.

L'assise du siège doit être à plus près du sol pour éviter de basculer.

Le push-car doit simplement s'adapter à la largeur de la piste qui sera de 2 m minimum.

La barre de poussée, pour un meilleur confort des pousseurs et pour des raisons de sécurité, ne doit pas dépasser la largeur du push-car.

Le push-car possède une ceinture de sécurité, au minimum 3 roues, et la roue de direction doit toujours être perpendiculaire au sol.



3/ Sécurité

Le push-car ne doit présenter aucun danger pour l'équipage et les spectateurs.

Il fera l'objet d'une homologation pour pouvoir participer à la course.

Matériaux :

- Ils ne doivent présenter aucun risque d'éclatement.
- L'aggloméré, le plexiglas ou le plastique rigide sont donc interdits.
- Il ne doit y avoir aucune partie saillante sur le push-car (clou, échardes...).



Equipage : inscriptions :

Tout le monde peut s'inscrire à partir de 7 ans, avec ou sans push-car, équipage complet ou non.

- Chaque participant, qu'il soit pilote ou pousseur, doit posséder un équipement spécifique :

* Gants ou protection de poignets (type protection de skate), casque, genouillères, coudières.

* Chaussures fermées, pantalon long et des manches longues.



4/ Déroulement de la course

Avant chaque course, les push-cars doivent être homologués pour pouvoir participer à l'épreuve.

Pour être homologués, les push-cars doivent obéir aux règles relatives à la sécurité et à la construction, auquel cas un certificat sera remis à l'équipage par les organisateurs.

5/ 2 épreuves différentes = 2 chances de gagner !

Course de vitesse

Participants: chaque équipage est constitué de 3 équipiers (1 pilote et 2 pousseurs).

Principe: faire le meilleur temps sur le circuit défini.

Règles: le gagnant sera celui qui aura obtenu le meilleur temps*. Des pénalités seront attribuées en cas de non respect des limites de la piste.



La poussée de push-car

Participants: chaque équipage est constitué de 3 équipiers (1 pilote et 2 pousseurs).

Principe: 2 pousseurs doivent prendre de l'élan puis donner une impulsion à l'engin pour lui faire parcourir la plus longue distance.

Règle: le gagnant sera celui qui aura fait la plus longue distance.

La ligne de lâchage ne doit pas être franchie, auquel cas une pénalité de 2m sera déduite de la distance parcourue.

Et un prix d'élégance à la push-car la plus originaire



6/ Assurance

L'organisation précise que les participants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer à l'occasion de la manifestation.

Dans l'hypothèse où les représentants légaux des participants ne disposeraient pas de garanties suffisantes en l'état actuel, ceux-ci sont invités à souscrire une assurance individuelle dans le cadre de la participation à la course des enfants dont ils ont la charge.

7/ Horaires

11h00 à 12h30 : accueil, homologation et reconnaissance du circuit

13h : début des courses

15h30 : fin des courses et remise des récompenses.



NB: pique-nique conseillé!

Contact pour tout renseignement sur les modalités de la course:

Penel Géraldine 05/45/38/71/91 – g.penel@mairie-angouleme.fr

Delprat Yannick 06/76/11/40/90 - yannick.delprat@lespetitsdebrouillards-na.or